



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

téléphone

Question écrite n° 73200

### Texte de la question

M. Paul Jeanneteau attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur les cartes prépayées de téléphone portable. Ces cartes prépayées, sans engagement, facilitent l'accès au téléphone portable, notamment pour les personnes aux revenus les plus modestes. Or, alors même que, par définition, ces cartes sont déjà payées avant utilisation, des garanties bancaires sont demandées par les opérateurs. Aussi souhaite-t-il connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin de permettre à tous, même ceux qui ne possèdent pas de compte en banque, de bénéficier des cartes prépayées de téléphone portable.

### Données clés

**Auteur :** [M. Paul Jeanneteau](#)

**Circonscription :** Maine-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73200

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

**Ministère attributaire :** Redressement productif

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mars 2010, page 2237

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)